

Prescriptions d'exécution Footeco

	FE-12 Teams	FE-12 Cellules	FE-13 Teams	FE-13 Sélections régionales	FE-14 Automne	FE-14 Printemps	FE-14 Sélections des partenariats
Préambule	Basé sur l'article 11 du règlement des juniors, le département technique de l'ASF (DT/ASF) édicte les prescriptions d'exécution. Ces prescriptions définissent les critères de participation ainsi que la gestion des compétitions.						
Chefs Footeco ASF (personnes de contact)	Genève / Vaud / Valais Yves Débonnaire c/o ASF Case postale 3000 Berne 15 debonnaire.yves@football.ch 079 401 55 84	Basel / Bern / Fribourg / Soleure Hannes Schäfer c/o ASF Case postale 3000 Berne 15 schaefer.hannes@football.ch 079 314 15 71	Aargau / Innerschweiz / Ostschweiz Stefan Brunner c/o ASF Case postale 3000 Berne 15 brunner.stefan@football.ch 079 335 61 17	Bejune / Ticino Régis Rothenbühler c/o ASF Case postale 3000 Berne 15 rothenbuehler.regis@football.ch 076 346 00 91	Zürich Walter Iselin c/o ASF Case postale 3000 Berne 15 iselin.walter@football.ch 079 207 76 07		
Gestion des compétitions Footeco	Jonas Schönenberg c/o ASF Case postale 3000 Berne 15 ☎ 031 940 81 40 ☎ 079 481 94 04 ✉ schoenberg.jonas@football.ch						
Responsabilité Numéro de club	Club du football d'élite	Club du football d'élite ou Association régionale	Club du football d'élite ou Association régionale	Association régionale	Club du football d'élite ou Association régionale	Club du football d'élite ou Association régionale	Club du football d'élite leader du partenariat
Mode de compétition Calendriers	Juniors D, compétition dans l'association régionale. Les calendriers sont publiés sur le site des associations régionales.	Pas de compétition spécifique. Les joueurs jouent dans leur club d'origine.	Compétition organisée par le service Promotion de la relève. Les calendriers sont publiés sur le site de l'ASF.	Rondes interrégionales et tournois de clôture organisés par le service Promotion de la relève. Les tournois de clôture ont lieu lors du deuxième tour de la saison en cours. La participation au tournoi du samedi ou du dimanche est définie par le Service promotion de la relève.	Compétition organisée par le service Promotion de la relève. Les calendriers sont publiés sur le site de l'ASF.	Compétition organisée par le service Promotion de la relève. Les calendriers sont publiés sur le site de l'ASF.	Match ou tournoi organisés par le service Promotion de la relève. Les calendriers des sélections des partenariats sont publiés sur le site de l'ASF.
Classement	Les résultats paraissent sur football.ch . Il n'y a pas de classement dans la catégorie de jeu Footeco.						
Principes	Seules les équipes des clubs des partenariats du football d'élite ou les équipes des associations régionales peuvent participer aux activités Footeco. Pour ceci, ils doivent remplir les conditions définies dans les critères de participation FE-12, FE-13 et FE-14. Le DT/ASF est seul habilité à élever, réduire ou supprimer le nombre de cellules ou d'équipes qui : <ul style="list-style-type: none"> • ne remplissent pas les critères structurels • ne sont pas totalement intégrées dans un partenariat du football d'élite • ne collaborent pas et ne travaillent pas ensemble dans le cadre d'un partenariat • n'ont pas un bassin suffisant de joueurs licenciés dans la région ou un potentiel suffisant dans le partenariat pour créer une cellule ou aligner une équipe • n'ont pas une importance stratégique pour la promotion des talents dans la structure d'un partenariat La participation simultanée à une cellule FE-12 et à la compétition FE-13/FE-14 n'est pas obligatoire. La participation simultanée à la compétition FE-13 et à la compétition FE-14 est obligatoire. Le DT/ASF se réserve toutefois la possibilité d'accorder des autorisations exceptionnelles au cas par cas.						

	FE-12 Teams	FE-12 Cellules	FE-13 Teams	FE-13 Sélections régionales	FE-14 Automne	FE-14 Printemps	FE-14 Sélections des partenariats
Critères de participation	<ul style="list-style-type: none"> Les teams FE-12 sont des équipes des clubs du football d'élite qui gèrent une équipe M-15 (autorité responsable). Les teams FE-12 s'entraînent 2 à 3 fois par semaine ensemble et participent à une compétition régionale juniors D ou FE-12. Les joueurs des teams FE-12 font partie de la pyramide structurelle des clubs d'élite et sont de ce fait parfaitement intégrés dans le concept de promotion de la relève. Les joueurs des teams FE-12 ou qualifiés pour un club du football d'élite ne sont pas autorisés à participer aux activités des cellules FE-12. Formateur au bénéfice du diplôme d'entraîneur de la relève Footeco. Le Concept de détection et de sélection ainsi que le système d'évaluation pour chaque joueur doivent être organisés avec l'outil de détection PISTE. 	<ul style="list-style-type: none"> Les cellules FE-12 sont des groupes de 16 à 18 joueurs de la même année de naissance gérés par les clubs du football d'élite ou les associations régionales. Les cellules FE-12 s'entraînent minimum 1 fois par semaine, 36 semaines par saison. Les joueurs qui composent les cellules proviennent des clubs du football de base. Ils ne sont pas qualifiés pour un club du football d'élite et ne font pas partie d'un team FE-12. Pour les entraînements de novembre à mars, les cellules doivent obligatoirement disposer d'un terrain synthétique ou d'une salle de gymnastique. Un terrain entier doit être à disposition pour l'activité hebdomadaire de la cellule. Formateur au bénéfice du diplôme d'entraîneur de la relève Footeco et détecteur de talents avec reconnaissance ASF. Le Concept de détection et de sélection ainsi que le système d'évaluation pour chaque joueur doivent être organisés avec l'outil de détection PISTE. Le rayon de détection d'une cellule est composé de minimum 20 équipes juniors E des clubs du football de base 	<ul style="list-style-type: none"> Les équipes gérées par les clubs du football d'élite ou les associations régionales qui participent à la compétition Footeco officielle de l'ASF. Les équipes FE-13 s'entraînent 3 fois par semaine et forment une équipe. Tout joueur, selon la répartition des classes d'âge, peut participer à la compétition Footeco. Définition des clubs du football de base et du nombre d'équipes de juniors D qui collaborent pour la composition du contingent. Formateur au bénéfice du diplôme d'entraîneur de la relève Footeco. Un terrain en herbe et un terrain synthétique aux dimensions réglementaires (100X64m) doivent être à disposition pour les entraînements et les matches. Collaboration entre les clubs et les formateurs pour que les joueurs jouent chaque weekend avec l'équipe FE-13 ou avec leur club d'origine. Le Concept de détection et de sélection ainsi que le système d'évaluation pour chaque joueur doivent être organisés avec l'outil de détection PISTE. 	<ul style="list-style-type: none"> Formateur au bénéfice du diplôme d'entraîneur de la relève Footeco. Un terrain en herbe et un terrain synthétique aux dimensions réglementaires (100X64m) doivent être à disposition pour les entraînements et les matches. 	<ul style="list-style-type: none"> Sont considérées comme équipes FE-14, les équipes gérées par les clubs du football d'élite ou les associations régionales qui participent à la compétition Footeco officielle de l'ASF. Les équipes FE-14 s'entraînent 3 à 4 fois par semaine et forment une équipe. Tout joueur, selon la répartition des classes d'âge, peut participer à la compétition Footeco. Définition des clubs du football de base et du nombre d'équipes de juniors D qui collaborent pour la composition du contingent. Formateur au bénéfice du diplôme d'entraîneur de la relève Footeco. Un terrain en herbe et un terrain synthétique aux dimensions réglementaires (100X64m) doivent être à disposition pour les entraînements et les matches. Collaboration entre les clubs et les formateurs pour que les joueurs jouent chaque weekend avec l'équipe FE-14 ou avec leur club d'origine. Planification annuelle, entraînements et entraînements spécifiques selon les directives ASF ou un concept propre au partenariat. Le Concept de détection et de sélection ainsi que le système d'évaluation pour chaque joueur doivent être organisés avec l'outil de détection PISTE. 	<ul style="list-style-type: none"> Formateur au bénéfice du diplôme d'entraîneur de la relève Footeco. Un terrain en herbe et un terrain synthétique aux dimensions réglementaires (100X64m) doivent être à disposition pour les entraînements et les matches. 	
Recommandations en cas de candidature	Une lettre de recommandation doit être signée par l'Association régionale (Commission technique), le chef Footeco régional ainsi que le chef technique du partenariat. Elle doit être jointe au dossier de candidature.				Une lettre de recommandation doit être signée par l'Association régionale (Commission technique), le chef Footeco ainsi que le chef technique du partenariat. Elle doit être jointe au dossier de candidature.		
Dépôt et examen de candidature	Les candidatures doivent être déposées jusqu'au 31 mars au DT/ASF. Le DT/ASF procède à l'examen des dossiers selon les critères définis. La décision de participation est communiquée aux clubs des partenariats / Associations régionales. La décision du DT/ASF est définitive et sans appel.				Les candidatures doivent être déposées jusqu'au 31 mars au DT/ASF. Le DT/ASF procède à l'examen des dossiers selon les critères définis. La décision de participation est communiquée aux clubs des partenariats / Associations régionales. La décision du DT/ASF est définitive et sans appel.		
Clubcorner	Les données personnelles des formateurs / entraîneurs et la gestion des cadres de l'équipe doivent en tout temps être actualisées. Les informations spécifiques de Clubcorner doivent également être observées tout au long de la saison. Une carte de match doit être imprimée lors de chaque match et donnée aux observateurs officiels de l'ASF.						
Qualification Autorisation de jouer	Les joueurs sont qualifiés pour le club du football d'élite.	Les joueurs gardent la qualification pour le club d'origine. Les joueurs peuvent participer aux activités des cellules FE-12 <u>sans</u> faire de transfert.	Les joueurs gardent la qualification pour le club d'origine. Les joueurs peuvent participer aux activités des équipes FE-13 <u>sans</u> faire de transfert.	Les joueurs gardent la qualification pour le club d'origine. Les joueurs peuvent participer aux activités des sélections régionales FE-13 <u>sans</u> faire de transfert.	Les joueurs gardent la qualification pour le club d'origine. Les joueurs peuvent participer aux activités des équipes FE-14 <u>sans</u> faire de transfert.	Les joueurs gardent la qualification pour le club d'origine. Les joueurs peuvent participer aux activités des équipes FE-14 <u>sans</u> faire de transfert.	Les joueurs gardent la qualification pour le club d'origine. Les joueurs peuvent participer aux activités des sélections des partenariats <u>sans</u> faire de transfert.

	FE-12 Teams	FE-12 Cellules	FE-13 Teams	FE-13 Sélections régionales	FE-14 Automne	FE-14 Printemps	FE-14 Sélections des partenariats
Etrangers non-résidents	Au maximum 3 joueurs étrangers non-résidents en Suisse sont autorisés à figurer sur la carte de match.	Au maximum 3 joueurs étrangers non-résidents en Suisse sont autorisés à faire partie du contingent.	Au maximum 3 joueurs étrangers non-résidents en Suisse sont autorisés à figurer sur la carte de match.				
Autorisation exceptionnelle	Selon prescriptions d'exécution du football de base		2 joueurs au bénéfice d'une "carte blanche" peuvent figurer dans le contingent Les cartes blanches sont délivrées uniquement par les chefs techniques des associations régionales.				
Dates déterminantes	Répartition des classes d'âge						
Format de jeu	9:9 Juniors D		9:9 Footeco			11:11 Lois du jeu	
Fairplay	Selon prescriptions d'exécution du football de base.		Les équipes sont tenues d'observer les points suivants lorsqu'elles entrent sur le terrain : Ponctualité, tenue correcte, présentation. Les équipes doivent pénétrer ensemble en colonnes sur le terrain, précédées de l'arbitre. A leur arrivée dans le rond central, les équipes se croisent et se saluent par une poignée de mains, puis se présentent sur une ligne au milieu du terrain, à côté de l'arbitre. A la fin du match, les joueurs s'alignent dans le rond central et se séparent par une poignée de mains. Les capitaines en font de même avec l'arbitre. Les entraîneurs et leur staff se comportent correctement sur et en dehors du terrain de jeu. Ils veillent au respect des règles du jeu. Ils utilisent un langage correct et acceptent les décisions de l'arbitre.				
Jour de match	Règlement des juniors - Art. 21	Règlement des juniors - Art. 21	Samedi Début du match jusqu'à 16.00 heures au plus tard	Dimanche Début du match entre 12:00 et 15:00 heures	Samedi Début du match jusqu'à 16.00 heures au plus tard	Samedi Début du match jusqu'à 16.00 heures au plus tard	Samedi Début du match jusqu'à 16.00 heures au plus tard
Durée du match	Selon prescriptions d'exécution du football de base.		3 x 30 minutes Pause de 5 minutes entre les tiers-temps				Matches 3 x 30 minutes ou Tournoi 1 x 45 minutes
Dimensions du terrain Dimensions de la surface de réparation	Selon prescriptions d'exécution du football de base.		Lignes 16 mètres-16 mètres Toute la largeur du terrain Idéales : 70 mètres x 60 mètres La surface de réparation est de 12 mètres. Les surfaces de réparation de 16 mètres sont également tolérées. La surface de réparation et le point de pénalty peuvent être marqués à la machine ou indiqués avec des assiettes.			Lois du jeu	
Dimensions des buts	Selon prescriptions d'exécution du football de base.		7.32 mètres de long x 2.44 mètres de haut (grands buts)				
Ballon de match	Grandeur n°4				Grandeur n°5		
Ballons de réserve	Des ballons de réserve derrière les buts sont obligatoires dès la saison 2018/2019.						
Nombre de joueurs autorisés à jouer par match	Selon prescriptions d'exécution du football de base.		15 joueurs autorisés par match Minimum 10 joueurs PISTE doivent jouer par match.	Ronde interrégionale: 15 joueurs Tournois de clôture: 18 joueurs	15 joueurs autorisés par match Minimum 10 joueurs PISTE doivent jouer par match.	15 joueurs autorisés par match Minimum 10 joueurs PISTE doivent jouer par match.	15 joueurs autorisés par match
Temps de jeu	Selon prescriptions d'exécution du football de base.		Chaque joueur doit évoluer au minimum 30 minutes	Chaque joueur doit évoluer au minimum 30 minutes	Chaque joueur doit évoluer au minimum 30 minutes	Chaque joueur doit évoluer au minimum 30 minutes	Chaque joueur doit évoluer au minimum 30 minutes (45 minutes pour le tournoi)
Changements de joueurs	Selon prescriptions d'exécution du football de base.		Les changements de joueurs de champ sont autorisés uniquement durant les pauses des tiers-temps. Les deux gardiens de but ont la possibilité d'effectuer un changement au milieu du second tiers, soit après 45 minutes de jeu. Un joueur blessé peut être remplacé durant tout le match selon accord de l'arbitre.				

	FE-12 Teams	FE-12 Cellules	FE-13 Teams	FE-13 Sélections régionales	FE-14 Automne	FE-14 Printemps	FE-14 Sélections des partenariats
Remise en jeu par le gardien	Selon prescriptions d'exécution du football de base.		Un dégagement de but est à effectuer à l'intérieur de la surface de réparation par le gardien de but avec ballon dans les mains. Règlementairement, il est à considérer comme un ballon intercepté durant le jeu en cours. Si le gardien de but met le ballon à terre il doit le conduire au pied et effectuer une passe (il ne peut plus reprendre le ballon en main). Toute autre forme de dégagement/coup de pied est interdite et sanctionnée par un coup franc indirect sur la ligne médiane en faveur de l'équipe adverse.		Lois du jeu		
Corner	Selon prescriptions d'exécution du football de base.		Le corner est tiré depuis le point d'intersection de la surface de réparation des seize mètres et de la ligne de but de chaque côté du but (corner court).		Lois du jeu		
Coup-franc	Selon prescriptions d'exécution du football de base.		La distance à respecter lors de coups-francs directs ou indirects est de 7 mètres.		Lois du jeu		
Pénalty	Selon prescriptions d'exécution du football de base.		Le pénalty est tiré à une distance de 11 mètres.				
Avertissement (carton jaune)	Selon prescriptions d'exécution du football de base.		Le règlement des juniors, article 15 s'applique pour les catégories de jeu FE-13 et FE-14				
Expulsion (carton rouge)	Selon prescriptions d'exécution du football de base.		Le règlement des juniors, article 15 s'applique pour les catégories de jeu FE-13 et FE-14.				
Convocation de match	Selon prescriptions d'exécution du football de base.		<p>Au plus tard 21 jours avant le match de championnat, l'autorité compétente de l'équipe recevant doit convoquer son adversaire au moyen de Clubcorner, (date, heure, lieu du match, vestiaires, nom du convocateur et couleurs de l'équipement).</p> <p>Si l'autorité compétente de l'équipe contrevient à cette directive, elle sera punie d'une amende de CHF 100.-.</p> <p>Les matches amicaux sont gérés intégralement par les clubs et les Associations régionales. (L'ASF n'est pas concernée).</p>				
Renvoi de match	Selon prescriptions d'exécution du football de base.		<p>Le calendrier des matches doit être respecté en tout cas (y compris pendant les semaines de vacances).</p> <p>Si un match doit tout de même être renvoyé ou déplacé, il faut le fixer à un samedi libre du calendrier. En cas d'impossibilité, il faut présenter au chef Footeco de la région concernée une demande motivée pour obtenir une autorisation exceptionnelle. Les clubs recevant sont tout spécialement rendus attentifs sur leurs obligations en cas de renvoi d'un match envers le Service de promotion de la relève, l'équipe visiteuse et l'arbitre. Pour éviter les frais de déplacement de l'équipe visiteuse, cette dernière doit être prévenue suffisamment tôt du renvoi d'un match.</p>				
Désignation des arbitres	Selon prescriptions d'exécution du football de base.		Les arbitres avec qualification Footeco sont désignés par l'Association régionale de l'équipe recevant.				
Convocation des arbitres	Selon prescriptions d'exécution du football de base.		<p>L'arbitre d'une rencontre doit être présent sur le lieu du match au minimum 60 minutes avant le coup d'envoi.</p> <p>Les arbitres sont convoqués par l'Associations régionale via Clubcorner. Si l'arbitre convoqué ne se présente pas, l'article 17 du règlement de jeu doit être appliqué.</p>				
Indemnités des arbitres	Compétence des associations régionales		Le club recevant paie les indemnités de l'arbitre avant le début du match. Tarifs : voir aide-mémoire pour les arbitres				
Cours de perfectionnement	Aucun match ou activité ne peut être fixé les jours réservés aux cours obligatoires de perfectionnement des entraîneurs et des détecteurs de talents Footeco.						
Changement d'entraîneur	Tous les changements d'entraîneurs durant la saison doivent être annoncés au secrétariat Footeco dans les 5 jours.						
Swiss Olympic	Les clubs ont la responsabilité d'annoncer individuellement tous les joueurs FE-12, FE-13 et FE-14 dans le système Clubcorner entre le 1 ^{er} juillet et le 31 août. Les joueurs qui ne sont pas annoncés et qui ne figurent pas dans Clubcorner ne peuvent bénéficier d'aucun statut Swiss Olympic.						
Sélection des talents	Tous les joueurs des équipes Footeco sont au minimum au bénéfice d'un statut "Talent Local". Ils ne reçoivent pas de carte physique mais figurent sur la liste officielle de Swiss Olympic .						
	Le nombre et la répartition des statuts "local / régional / national" sont définis par le Département technique avant le début de la saison. Les informations utiles parviennent aux chefs techniques des partenariats et des associations régionales dans le courant du mois de mai pour la saison suivante. Une répartition provisoire des cartes est établie au mois de février pour les écoles ayant besoin des statuts de leurs futurs élèves en début d'année.						
	Tous les joueurs bénéficiant d'un statut Swiss Olympic ont l'obligation d'être suivis et évalués selon les critères PISTE tout au long de l'année. Les données personnelles, techniques et d'évaluation doivent en tout temps être actualisées.						

	FE-12 Teams	FE-12 Cellules	FE-13 Teams	FE-13 Sélections régionales	FE-14 Automne	FE-14 Printemps	FE-14 Sélections des partenariats
Relative Age Effect	Les Teams FE-12 et les cellules FE-12 sont composés de 16 à 20 joueurs dont au moins 5 sont nés entre le 1 ^{er} juillet et le 31 décembre 2007.		Les Teams FE-13 sont composés de 18 joueurs dont au moins 5 sont nés entre le 1 ^{er} juillet et le 31 décembre 2006.		Les Teams FE-14 sont composés de 18 joueurs dont au moins 5 sont nés entre le 1 ^{er} juillet et le 31 décembre 2005.		
Indemnisation J+S	Le domaine Jeunesse & Sport est de la responsabilité des clubs. L'ASF n'est plus concernée.						
Soutien financier SFL / ASF	Pas de soutien financier SFL / ASF		Les cellules FE-12 ou équipes FE-13 et FE-14 acceptées par le Département technique de l'ASF bénéficient d'un soutien financier SFL / ASF pour autant qu'ils remplissent tous les critères mentionnés. Le soutien financier SFL / ASF est transféré sur les comptes en deux temps, décembre et juin.				Pas de soutien financier SFL / ASF
Amendes et pénalités	Selon prescriptions d'exécution du football de base.		En cas de non-respect de ces prescriptions d'exécution, le DT/ASF peut infliger des sanctions disciplinaires, en particulier des amendes aux responsables.				
Dispositions finales	Le DT/ASF tranchera définitivement tous les cas non prévus pour ce qui concerne le déroulement des compétitions. Les présentes prescriptions d'exécution ont été approuvées le 14 mai 2018 par le DT/ASF. Elles entrent en vigueur dès la saison 2018/2019 et annulent les précédentes.						

**ASSOCIATION SUISSE DE FOOTBALL
DEPARTEMENT TECHNIQUE**

Le directeur

Laurent Prince

Le chef du Service Promotion de la relève

Christophe Moulin

Distribution:

- Président central ASF
- Secrétaire général ASF
- Comité central ASF
- Comités des sections
- Associations régionales
- Clubs concernés
- Membres du DT

- Commission des arbitres ASF
- Commission de formation de la SFL/ASF